

Communiqué de presse

40 ans c'est déjà trop ! Pas question de repousser l'âge de la retraite ou d'augmenter les durées de cotisation ! Maintien du code des pensions civiles et militaires et du statut Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois

Le 20 janvier, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a commencé à examiner « *les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite* ».

Dans un cas comme dans l'autre, le COR discute du « remplacement du calcul actuel des pensions » donc de la suppression du code des pensions civiles et militaires et des 75% du traitement des 6 derniers mois !

La FNEC FP FO affirme qu'aucun argument « objectif » ni fait « inéluctable » ne justifie l'annonce de cette nouvelle « contre réforme ». Les pouvoirs publics, sur injonction des marchés financiers pratiquent le vieil adage : « *Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage* » et annoncent contre toute vérité que leur « réforme » serait sensée éviter la faillite. Cela alors même que la Bourse de Paris a enregistré un résultat de +22% en 2009, le CAC 40 a progressé de plus de 30 %. Au nom de quoi les salariés devraient-ils payer de nouvelles régressions sur leur retraite alors que les spéculateurs s'enrichissent chaque jour ?

Jean Claude Mailly, secrétaire général de la cgt FO, a aussitôt mis en garde le gouvernement : « *FO n'acceptera aucune modification du mode de calcul de la pension des fonctionnaires, basé sur les six derniers mois de salaire. Ce serait une «remise en cause du statut de la fonction publique* ». (Conférence de presse du 18 janvier 2010)

Pour François Chérèque, il faut « *réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé* ». Pour lui, « *dans une maison commune, c'est mieux si tout le monde mange à la même heure* », se référant explicitement à la proposition de Bernard Thibaut de création d'une « *maison commune des retraites* ». Dans cette « maison commune », que resterait-il du code des pensions et du statut des fonctionnaires ?

L'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière (UIAFP-FO) a immédiatement réagi : « *Le calcul de la pension des fonctionnaires s'articule avec le principe de carrière, l'assiette des 6 derniers mois doit donc être conservée. Vouloir aligner le calcul de la retraite des fonctionnaires sur les 25 meilleures années entraînerait, de fait, une chute énorme des pensions (33% en moyenne selon le COR). Remettre en cause le code des pensions civiles et militaires de retraite, c'est remettre en cause le Statut Général des fonctionnaires* »

La défense du statut et des pensions c'est un seul et même combat.

La pension doit rester le prolongement du traitement d'activité. Les pensions des fonctionnaires de l'Etat doivent rester inscrites au grand livre de la dette publique. La réforme des retraites de 2003 a déjà fait suffisamment de dégâts : en 2008, 39% des enseignants du 1^{er} degré ont du partir en retraite en subissant une décote. 40 ans c'est déjà trop pour obtenir une retraite à taux plein.

Primes et indemnités doivent être prises en compte dans le calcul de la pension par leur intégration dans le traitement.

La FNEC FP FO appelle tous ses syndicats et sections à multiplier les prises de position avec les salariés sur leurs revendications.

Montreuil, le 25 janvier 2010